

Extrait des délibérations

au Conseil départemental

N° CD-2025-2-2-1

Séance du vendredi 14 mars 2025

BUDGET PRIMITIF 2025 DYNAMIQUES ECONOMIQUES, TOURISTIQUE, AGRICOLE, A L'EMPLOI ET AUX TRANSITIONS ENERGETIQUES ET CLIMATIQUES

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS :

ADRIAN Daniel, BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BIHL Pierre, BUFFA Jean-Claude, CLAUSS Robin, COUCHOT Alain, DA SILVA ADRIANO Valérie, DEBES Vincent, DELATTRE Cécile, DIETRICH Martine, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, DREYFUS Elisabeth, ELMLINGER Carole, ERBS André, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, GREIGERT Catherine, HAGENBACH Vincent, HECTOR-BUTZ Isabelle, HEINTZ Paul, HEMEDINGER Yves, HOERLE Jean-Louis, HOULNE Monique, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JENN Fatima, KALTENBACH Nathalie, KAMMERER Joseph, KLINKERT Brigitte, KOBRYN Florian, KOCHERT Stéphanie, KRIEGER Laurent, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MEYER Philippe, MILLION Lara, MULLER Lucien, MULLER-BRONN Laurence, OEHLER Serge, PAGLIARULO Karine, PFEIFFER Pascale, QUINTALLET Ludivine, REYMANN Anne, SCHELLENBERGER Raphaël, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, SENE Marc, SITZENSTUHL Charles, STRAUMANN Eric, SUBLON Yves, TENENBAUM Anne, VALLAT Marie-France, VETTER Jean-Philippe, VOGT Pierre, VOGT Victor, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien, ZELLER Fabienne, ZELLER Thomas

EXCUSES AVEC PROCURATION :

BOHN Patricia donne procuration à MATT Nicolas
DILIGENT Danielle donne procuration à HOERLE Jean-Louis
FUCHS Bruno donne procuration à JENN Fatima
GRAEF-ECKERT Catherine donne procuration à SUBLON Yves
HELDERLE Emilie donne procuration à BIHL Pierre
ISSELE Christelle donne procuration à DOLLINGER Isabelle
KLEITZ Francis donne procuration à PAGLIARULO Karine
MUNCK Marc donne procuration à SCHILDKNECHT Jean-Luc
RAPP Catherine donne procuration à COUCHOT Alain
WOLF Etienne donne procuration à WOLFHUGEL Christiane

ABSENT :

LORENTZ Michel

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil départemental,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2022-3-2-4 du 20 juin 2022 relative à l'Appel à Manifestation d'Intérêt « investissements territoriaux dédiés à l'innovation touristique »,
- VU la délibération de la Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CP-2023-3-2-4 du 13 avril 2023 relative à l'Appel à Manifestation d'Intérêt « investissements territoriaux dédiés à l'innovation touristique » et approuvant les modèles-types de conventions de subventionnement,
- VU la délibération de la Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CP-2023-4-2-5 du 15 mai 2023 relative à l'Appel à Manifestation d'Intérêt « investissements territoriaux dédiés à l'innovation touristique », approuvant le nouveau règlement de l'Appel à Manifestation d'Intérêt précité et prolongeant de 6 mois la durée de l'Appel à Manifestation d'Intérêt précité, soit jusqu'au 31 décembre 2023 à minuit,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2023-5-2-1 du 18 décembre 2023 relative au Budget Primitif 2024 des politiques en faveur des dynamiques économiques, touristique, agricole, à l'emploi et aux transitions énergétiques et climatiques et prolongeant de 6 mois la durée de l'Appel à Manifestation d'Intérêt précité, soit jusqu'au 30 juin 2024,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2024-2-2-3 du 20 juin 2024 portant nouvelle stratégie en faveur du tourisme (2024-2028) et validant la poursuite de l'Appel à Manifestation d'Intérêt précité jusqu'au 31 décembre 2028,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU l'avis de la Commission Dynamiques économiques, touristique, agricole, à l'emploi et aux transitions énergétiques et climatiques du 6 mars 2025,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

CONSIDERANT

Les amendements « Arrêt du contournement au contournement » et « Établir un budget annexe pour les Espaces Naturels Sensibles » au rapport déposés le 6 mars 2025 par M. Florian KOBRYN pour le groupe Alsace écologiste, citoyenne et solidaire.

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Rejette à la majorité l'amendement « Arrêt du contournement au contournement » au rapport déposé par le groupe Alsace écologiste, citoyenne et solidaire.

4 voix pour l'adoption de l'amendement : Florian KOBRYN, Ludivine QUINTALLET, Damien FREMONT et Fleur LARONZE

- Rejette à la majorité l'amendement « Établir un budget annexe pour les Espaces Naturels Sensibles » au rapport déposé par le groupe Alsace écologiste, citoyenne et solidaire.

4 voix pour l'adoption de l'amendement : Florian KOBRYN, Ludivine QUINTALLET, Damien FREMONT et Fleur LARONZE

Décide :

- ❖ D'inscrire, au titre du Budget primitif 2025 pour la politique de l'Attractivité
 - en dépenses :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 3 420 315 €, et un total d'autorisation d'engagement de -73 500 €,
 - en investissement : un crédit de paiement de 1 959 500 €,
 - en recettes :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 15 000 €,
 - en investissement : un crédit de paiement de 90 000 €, et un total d'autorisation de programme de 90 000 €

- ❖ D'inscrire, au titre du Budget primitif 2025 pour la politique du Tourisme
 - en dépenses :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 4 095 466 €,
 - en investissement : un crédit de paiement de 300 000 €,
 - en recettes :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 1 300 000 €,

- ❖ D'inscrire, au titre du Budget primitif 2025 pour la politique de l'Environnement :
 - en dépenses :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 8 991 370 €, et un total d'autorisation d'engagement de - 895 204,92 €,

- en investissement : un crédit de paiement de 6 721 000 € et un total d'autorisation de programme de 7 648 931,57 €,
- en recettes :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 25 260 000 €,
 - en investissement : un crédit de paiement de 318 000 € et un total d'autorisation de programme de 4 946 471,92 €,
- ❖ De prendre note de la répartition de ces montants conformément aux annexes 1 à 4 de la présente délibération
- Décide d'abroger, à compter du 30 avril 2025, le dispositif d'aides Appel à Manifestation D'Intérêt « investissements territoriaux dédiés au tourisme de proximité », voté par délibération n°CD-2022-3-2-4 du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace du 20 juin 2022.
- Décide que les dossiers qui auraient été déposés jusqu'au 31 décembre 2024 et complets au 16 février 2025, au titre de ce dispositif, seront instruits selon le dispositif d'aides Appel à Manifestation d'Intérêt « investissements territoriaux dédiés au tourisme de proximité » en vigueur jusqu'au 29 avril 2025. Ils pourront faire l'objet de l'attribution d'une subvention par la Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace du 25 avril 2025.
- Décide que tous les dossiers déposés jusqu'au 31 décembre 2024 et non complets au 16 février 2025 et tous les dossiers déposés après le 31 décembre 2024 ne seront pas instruits et ne pourront pas faire l'objet de l'octroi d'une subvention au titre de ce dispositif.
- Précise que l'abrogation du dispositif d'aides Appel à Manifestation d'Intérêt « investissements territoriaux dédiés au tourisme de proximité » à compter du 30 avril 2025 est sans incidence sur les engagements pris par la Collectivité européenne d'Alsace et en particulier sur les subventions attribuées aux différents porteurs de projet au titre de ce dispositif en 2022, 2023, 2024 et 2025.
- Abroge, par conséquent, à compter du 30 avril 2025, à l'exception des engagements pris par la Collectivité européenne d'Alsace et en particulier sur les subventions attribuées aux différents porteurs de projet au titre de ce dispositif en 2022, 2023, 2024 et 2025 :
 - la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2022-3-2-4 du 20 juin 2022 relative à l'Appel à Manifestation d'Intérêt « investissements territoriaux dédiés à l'innovation touristique »,
 - la délibération de la Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CP-2023-3-2-4 du 13 avril 2023 relative à l'Appel à Manifestation d'Intérêt « investissements territoriaux dédiés à l'innovation touristique » et approuvant les modèles-types de conventions de subventionnement,
 - la délibération de la Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CP-2023-4-2-5 du 15 mai 2023 relative à l'Appel à Manifestation d'Intérêt « investissements territoriaux dédiés à l'innovation touristique », approuvant le nouveau règlement de l'Appel à Manifestation d'Intérêt précité et prolongeant de 6 mois la durée de l'Appel à Manifestation d'Intérêt précité, soit jusqu'au 31 décembre 2023 à minuit,
 - la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2023-5-2-1 du 18 décembre 2023 relative au Budget Primitif 2024 des politiques en faveur des dynamiques économiques, touristique, agricole, à l'emploi et aux transitions

énergétiques et climatiques, uniquement pour ce qui concerne la prolongation de 6 mois de la durée de l'Appel à Manifestation d'Intérêt précité, soit jusqu'au 30 juin 2024,

- la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2024-2-2-3 du 20 juin 2024 portant nouvelle stratégie en faveur du tourisme (2024-2028) et validant la poursuite de l'Appel à Manifestation d'Intérêt précité jusqu'au 31 décembre 2028.

.

Adopté à la majorité

1 voix contre

M. KOBRYN Florian

3 abstentions

M. FREMONT Damien, Mme LARONZE Fleur, Mme QUINTALLET Ludivine

0 non-participation au vote